LE LIBERAL.

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTERAIRE.

SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO.

VOL. I. **QUEBEC, VENDREDI, 29 SEPTEMBRE, 1837.** **NO. 31.**

NOUVELLES ETRANGERES.

TEXAS.

GALVESTON, 31 Août 1837.—Le 27 de ce mois, les Goëlettes de guerre du Texas, l'Invincible et le Brutus, arrivèrent en dehors de nos passes, après une heureuse croisière, ayant fait sept prises qui sont toutes eutrées dans les ports de la république, sur lesquelles on a trouvé 150 mille piastres en espèces. Peu de temps après avoir jetté l'ancre, on eut en vue le brick *Sam Houston*, parti de la Nouvelle Orléans pour Velasco, lequel se trouvait chassé par deux bricks de la flotille mexicaine, et qui malgré cela mouilla heureusement dans notre port.

Les élections, dans la Grande Bretagne, ont été terminées et donneront aux Whigs une majorité de 30 à 40. La reine devient de jour en jour plus populaire.

FRANCE. le 10 Août.—S. A. R. le duc de Némours, M. le général de Rumigny et quelques autres personnes, se sont embarqués à neuf heures du soir sur le brick *Royal*, et sont allés faire une excursion en Angleterre. La mer était bonne et le vent favorable. On ignorait quand les voyageurs reviendraient.

BORDEAUX, 16 Août, à 6 heures et demie du soir. L'expédition carliste, qui s'était approchée à 3 lieues de Madrid, s'est retirée à la Fonda de la Trinidad, où elle était auparavant. Le 12 au soir, l'avant garde d'Espartero était entrée à Madrid, où le plus grand enthousiasme regnait parmi la milice, qui était disposée à partir en masse contre l'ennemi ; mais l'arrivée d'Espartero avait rendu ce mouvement national inutile. L'ennemi allait être poursuivi à outrance.

AUTRICHE. On mande de Vienne, 5 Août ; le général prince Charles de Lichtenstein est chargé d'aller féliciter la reine Victoria sur son événement au trône. Le Duc de Bordeaux est arrivé ici dans le plus stricte incognito.

Hier et aujourd'hui, S. A. R. étant accompagné de M. le Duc de Blacas, a visité les curiosités de notre capitale.

Nous voyons, par les journaux anglais, qu'on croit généralemeut à Londres au succès de la contre-révolution en Portugal. Les fonds de ce pays sont toujours en baisse à Londres.

On lit dans le Siècle :

Nous joignons notre voix a celle du Courrier français qui recommande aujourd'hui aux citoyens patriotes, de former un comité par arrondissement pour contrôler les listes, surveiller les manœuvres de l'administration, secouer l'apathie des indifférens et peser les titres des candidats qui se présenteront. Nous pensons comme ce journal, qu'il est nécessaire d'instituer à Paris un comité central avec lequel tous les autres puissent se concerter et correspondre.

M. le Duc Decazes ne peut réussir à empêcher de fumer les soldats citoyens ; l'oubli de cet amendement prouve à lui seul le vice de la nouvelle loi sur la garde nationale.

Le *Globe* publie les détails suivant sur l'émeute de Wakefild. Pendant la lutte, et au plus fort de la mêlée entre les orangistes et les bleus, M. Stuart, le candldat repoussé au comté d'Halifax, a été atteint par un projectile sur les hustings, et son sang a coulé avec abondance. Les candidats n'ont pu s'échapper qu'avec peine ; M. John Stuart, candidat tory, s'est trouvé un instant gravement conpromis. On avait dit, le lendemain qu'il avait péri beaucoup de monde ; nous n'avons pas su quel est le nombre ; il est certain certain seulement que plusieurs personnes avaient été blessées, et que la mort peut s'en suivre. Le seul événement très fâcheux connu jusqu'à présent est la mort d'un jeune homme, fils d'un des associés de la maison de banque Halliley et Cartes, de Londres.

DE LA GRANDE BRETAGNE.

Le nouveau parlement renfermera dans son sein un moindre nombre de savans que le précédent. Sir georges Cayby, M. Stuart et M. Morrison ne siégeront pas dans le parlement de la reine Victoria. Les principaux savans siégeant encore sont M. Heathcoat ; représentant Tiverton, connu par ses découvertes et ses améliorations dans le mécanisme pour la confection des rubans ; il a cherché aussi à appliquer la vapeur au labourage. Messieurs Handley, Johnson et Bigors sont aussi des hommes très savans.

Un accident terrible est arrivé dans les houillières de Workington. La partie supérieure des trois galeries de ces mines, appelées Lady Pitt, Isabella Pitt, et Union Pitt, qui se prolongent audessous de la mer, s'est écroulée et a été remplie d'eau, au moment de l'événement il y avait dans les Galeries 57 personnes, dont 30 sont parvenues à se sauver, les autres 25 hommes et 2 enfans ont péri.

(De la Minerve.)

MASSACRE A NIAGARA.

Un homme de couleur avait été arrêté dernièrement sous soupçon de vol de cheval, il réussit à briser ses fers et à s'évader. Plusieurs personnes de couleur qui se trouvaient présentes lorsqu'il effectua son évasion applaudirent en le voyant se sauver, sans essayer de l,arrêter. Là dessus le shérif de Niagara ordonna à ses gens de tirer sur les assistans, deux de ceux-ci tombèrent morts sur le champ, et plusieurs autres furent blessés ! ! ! Ces deux infortunés étaient aussi des hommes de couleur.

Cet acte inhumain de la part d,un officiel à la nomination de sir F. Head atteste le dégré de liberté dont on jouit dans le Haut-Canada. Le gouvernement est décoré du nom de constitutionnel, maislui et les siens agissent comme ils l'entendeut sans se mettre en peine de ce qu'en dira le penple.

Le *Kingston Chronicle* en parlant de l'outrage fait à l'église catholique de l'endroit dit (ironiquement) que les orangistes admirent autant l'évêpue McDonell que les catholiques eux-mêmes, et qu'ils ne seraient pas plus disposés à le blesser ou à outrager l'église que la plus dévouée d'entre ses ouailles. Cela en effet est très vraisemblable. parce qu'avant d'être ses amis, l'évêque fut le leur, politiquement parlant.

Une récompense de $80 est offerte pour la découverte des coupables.

HAUT-CANADA.—Les assemblées anti-coërcitives se continuent dans notre sœur-province et l'on y adopte des résolutions énergiques et tout à fait dans le genre de celles adoptées dans le Bas-Canada. Aux dernières dates il y avait eu des assemblées dans le township de Brock, et à Whitchurch, comté d'York. Nos fréres réformistes ont pu s'y réunir paisiblement, du moins les orangistes ne paraissent pas s'être portés aux honteux excès qu'on à eu à leur reprocher aux autres assemblées. Cela est dû sans doute à des causes particulières et peut-être à la fermeté et a l'indomptable courage dont les réformistes font preuve. Partout ceux-ci témoigne la plus vive s'ympathie pour les patriotes du Bas-Canada et partout le cri de *Vive Papineau!* se fait entendre.

— *Le Charlevoix.*—Nous tirons d'un journal de Québec quelques détails sur le premier voyage de ce vaisseau. On verra que malgré le peu d'ordre qui se trouve encore dans les mouvements, le trajetà été prompt. Le *Charlevoix* est de retour ici d'hier soir. Sa charge tant en frêt qu'en passagers était considérable. Il repartira ce soir à 4 heures, et à son retour en ce port, il sera détenu pendant quelques jours afin d'achever la menuiserie et le peinturage.

— On verra par les procédés du comité central que la pétition en faveur de la liberté du commerce ne sera transmise au Congrès qu'à sa session régulière, en Décembre.

— Le *Times* de Londres prétend que Lord Durham doit succéder à Lord Glenelg au bureau colonial.

— *Le Liberal* (partie anglaise) du 20 contient un excellent article sur les informations *ex- officio* lancées par le procureur-général contre les accusés politiques que le grand jury a acquittés dans la session dernière de la court criminelle. Comme nous nous proposions de traiter ce sujet important et que notre confrère l'a fait d'une manière on ne peut mieux, nous tirerons parti de son ouvrage en le traduisant pour l'avantage de nos lecteurs.

— Nous voyons avec plaisir que le zèle des réformistes du Haut-Canada ne se ralentit pas, et que la marche de la réforme progresse. Nous apprenons aussi avec satisfaction qu'on a résolu d'y encourager l'industrie et les manufactures domestique d'une manière efficace, en portant des habits de tissus indigènes, et que déja notre honorable et savant confrère Mr. MacKenzie a donné ce salutaire exemple.

Trois hommes du 32eme régiment qui est en garnison à Montréal, ont décampé vendredi au soir, ne désirant plus avoir aucune connexion avec les Bretons. On a trouvé une partie des accoutremens sur la pointe St. Charles. Il y avait parmi eux un sergent.

Nous invitons nos compatriotes, surtout nos respectables habitans à lire avec attention l'article snivant qui se trouve dans le *Montréal Gazette* de samedi dernier.

" *Extrait d'une lettre des Trois-Rivière*—quelques-
" uns de nos *patriotes* ont fait cadeau d'un superbe ha-
" billement en étoffe fait à la dernière mode par Mr.
" Teed de Québec, *à l'homme de fouet et à la corde*,
" autrement appelé le *bourreau provincial*. Le modèle
" est une barre bleue et blanche, parfaitement sembla-
" ble à celui que porte Mr. PAPINEAU. Mr. Ketch
" manifeste aux patriotes les sentimens de la gratitude
" acte de munificence, et dit que si quelqu'uu d,eux à
" jamais besoin de ses services professionnelles, il sera
" enchanté de l'obliger et de le dépêchr au mieux de ses
" talens. "

Voilà les gens qui tous les jours crient à l'atrocité d'entretenir des préjugés nationaux !—Ils ne haissent, ils ne méprisent pas les Canadiens, à Dieu ne plaise, mais ils les mettent au rang du rebut de la société, et il leur destinent le plus grand honneur dont ces loyaux soient capables : *la potance ! ?* D'ailleurs ces messieurs oublient qu'il y a peu de tems encore, le bourreau ne s'habillait que *d'étoffes importées d'Angleterre comme le fait encore aujourd'hui son excellance le gouverneur en chef ! !*—Admirez donc les progrès de la réforme ; le bourreau même ne veut plus de l'importation ! ! !

Pour revenir au *Canadien*, nous dirons en terminant que les comparaisons tudesques qu'il fait pour se donner indirectement de fades et ridicules louanges justifierent bien la réputation de fatuité qu,il s'est acquise à l'instar de ses dignes alhés Il veut faire accroire à ses lecteurs que nous agissons de ruse, en disant du *Libéral*, qui a reproduit le tablau du décroissement, qu'il ,, tombe dans le panneau. ,, Le *Canadien* voudrait aussi faire croire à sa véracité, car il ne césse de crier: La vérité avant tout. ,, Cependant nous l'avons convaincu de faussetés' Depuis qu'il s'est mis en tête de faire de la théorie à perte de vue, et que la manie de faire autrement que les autres s'est emparé de lui, il essaie de planer dans les hautes régions, mais comme ses ailes engourdies ne peuvent le soutenir dans son vol audacieux, quelqu'effort qu'il fasse, pauvre gibier domestique, il ne peut s'élever audessus de sa sphère, il retombe à plat. Cependant comme il est opiniâtre et ambitieux il ne se démonte pas et pour réusir il s'abaisse jusqu'au mensonge et à la fourberie, parce que sans doute pour monter il faut savoir descendre.

Depuis que le comité permanent de cette ville a déclaré aux citoyens qu'il ne reposait plus aucune confiance dans le Canadien, l'Editeur de ce journal fait tout ce qu'il peut pour représenter sous de fauses couleurs la conduite du comité. On voit un trait de l'honnêteté du Canadien sur le No. de Vendredi dernier. Il veut absolument rendre le comité responsable, de ce que les habitans de St. Hyacinthe n'ont pas reçu Sir John Colborne avec tous les honneurs, et parceque Mr. Debartzch était pour être reçu par les habitans de St. Denis avec plus de cérémonie qu'à l'ordinaire. Nous ne comprenons pas comment on peut rendre le comité responsable de ce que Messieurs Colborne et Debartzch ne sont pas aimés par le peuple. Le Canadien désire jetter du louche sur les procédés du comité, et n'hésite pas de servir de viles moyens pour parvenir à son but. Lorsque le Quaker voulut se défaire du chien, il employa des moyens aussi honnêtes que ceux dont se sert l,apologiste de milord Gosford à Québec.

C'est une grande consolation qu'il y ait une apparence de bonne recolte, car sans doute, si elle eut manqué, le Canadien aurait dit, c'est la faute du comité central de Montréal.—*Vindicator.*

M. F. X. Drolet, n'est plus athaché au bureau du Libéral.

☞Plusieurs de nos souscripteurs se plaignent de ne pas recevoir notre journal régulièrement. On nous apprend des choses étranges da la part de plusieurs maitres de poste. Nous tacherons de mettre ordre à cela ausstôt que nous aurons reçu les reusegnemens authentiques que nous attendons afin de poursuivre en justice les délinquans.

⁂ La lettre de Mr. Gauvreau N. P. et une autre communication de la Malbaie, au prochain numéro.

LE LIBERAL.

QUEBEC, VENDREDI 29 SEPTEMBRE, 1837.

La question suivante se trouve dans le Canadien de Lundi dernier :—

" Si le génie tutélaire du pays était aujourd'hui devant " les chefs à qui il a confié nos déstinées, pour lui " rendre compte de leurs actes, qu'auraient ils à repondre, " lorsqu,il lenr demanderait : Qu'avez vous fait de ce " peuple que je vous laissai il y a quelques années uni " comme un seul homme ?" Nous répondons à M. l'Editeur du Canadien que lui, soit dit en passant, n'est assurement pas le *génie tutélaire* dn pays, par le temps qui court, nous lui répondrons disons-nous, que les hommes auxquels le peuple aurait confié ses destinées les plus chères ont fait de ce peuple ce qu'ils pouvaient-en faire; ils en ont fait des hommes qui savent voir la différence qu'il y a entre la constitution Britannique et le hideux squelette qu'on leur a mis sur le dos en leur criant : c'est elle, c'est la constitution Britannique que l'on vous donne : ils en ont fait des hommes déterminés à secouer de dessus leurs épaules les restes ignobles du cadavre auquel Lord John Russell vient d'arracher l'âme et le cœur ; ils en ont fait des hommes qui savent parler tout haut maintenant et qui sauront agir tout droit, aussitôt qu'il s'agira pour eux de choisir entre la chaine d'esclave qui les traine à la honteuse remorque de toutes les sottises et de toutes les passions qui provoquent la détermiuation d'un ministre colonial, et le lien sacré de l'amitié qui devra pour toujours les unir avec la liberté : Ils en ont fait des hommes, M. l'Editeur du Canadien, des hommes qui, comme vous voyez, ne vous ressemblent pas beaucoup à vous qui n'avez rien dit ou qui n'avez dit que des riens, qui n'avez rien fait et qui ne voulez rien faire, qui non seulement n'avez rien dit ni rien fait, pour repousser la main sacrilège de Lord Russell mais qui avez tout dit et tout fait, pour montrer à cette main sacrilège quand et comment selon vous elle pourra se porter droit au cœur de nos libertés les plus chères. Ils en ont fait des hommes qui rougissent, M. l'Editeur du Canadien, de voir que vous qui êtes Canadien, qui avez figuré aux premiers rangs de la *phalange inébranlable*, vous puissiez sans rougir tracer aux yeux de vos compatriotas les phrases suivantes :—

" De sorte qu'au jourd'hui il est libre aux autorités im- " périales de penser que l'appropriation de nos deniers " sous l'autorité d,un acte du parlement impériale, rece- " vra l'assentiment d'une grand partie du peuple Cana- " dien. Ainsi rassurés ces autorités n'hésiteront plus, " comme elles ont paru le faire jusqu'à présent, à com- " mettre un acte qui passe l'éponge sur le plus precieux " de nos droits, sur celui qui est la source et l'appui de " tous les autres." L'Editeur du Canadien ne s'apperçoit-il pas que si les autorités impériales en viennent à vouloir *passer l'éponge* comme il le dit, que c'est à lui principalement que nous devrons cet attentât de leur part, a lui qui ne cesse de leur représenter faussement ses compatriotes prêts a s'égorger les uns les autres, à lui qui s'efforce de grossir à leurs yeux le nombre de ceux qui comme lui sont disposés à courber lâchement le front devant le joug qu'on leur présente ; à lui qui semble n'avoir plus d'autre fonction, dans le temple de la liberté que celle de répondre *amen* à toutes les dégoutantes litanies de nos ennemis les plus acharnés, ainsi qu'aux balourdises sans fin de l'administration locale ; à lui qui ne trouve rien de mieux à faire pour le bien du pays que de consacrer ses nombreux loisirs, des loisirs chèrement payés par le peuple à reproduire simplement des journaux étrangers tout ce qui tend à faire voir aux àutorités impériales que le peuple Canadien dans uu cas désespéré, chercherait envain les sympathies de ses voisins, qu'il est haï et détesté par eux ; &c. &c. à lui qui non content de représenter ainsi ses compatriotes comme étant isolés et abandonnés de tout le monde, prend la liberté de les séparer juste en deux parts égales, dont l'une ne compte suivant lui que des imbéciles, des foux et des furieux, et l'autre la sienne celle que son imagination a crée tout exprès pour lui ou il ne nous fait voir que des gens endormis d'un sommeil léthargique, et bercés dans les bras de, Dieu sait quel espoir, et ne rêvant que *l'ordre et la paix avant tout.* Avec un tel peuple et sous de telles circonstances, nul doute qne si les autorités impériales en croient l'Editeur du Canadien elles *passeront l éponge* au front de ses compatriotes et le feront impunément sans doute quand bien même cette éponge aurait trempé deux siècles dans le sang des enfans de la malheureuse Erin, et l'Editeur du Canadien devra crier encore : *L'ordre et la paix avant tout, Amen,* Puis ce sera lui l'Editeur du Canadien qui après tant et de si brillans combats livrés par lui à l'ennemi comme on vient de le voir demandera aux chefs de la *phalange* : " Un bon général laisse-t-il sur la route la moitié " de son armée pour arriver plutôt au but ?" A cette question, nons prendrons la liberté de répondre Non un bon général ne fait pas cela, mais quand il ne veut pas les punir, il laisse en arrière, il abandonne, il regarde comme des lâches ou des traîtres le petit nombre de ses soldats ou de ses sons-officiers qui comme l'Editeur du Canadien, au plus fort de la mêlée, s'écrient : *l'ordre et la paix avant tout, arrêtez, c'est l'heure de parlementer*, et qui comme lui ne répondent au canon de l'ennemi que par un lâche Ainsi-soit-il. Il regarde comme indignes de combattre sous ses étendards ceux qui comme l'Editeur du Canadien sont lâchement disposés à perdre les fruits de vingt batailles rangées, et à ne plus combattre à l'avenir parce que l'ennemi, ou plutôt son lieutenant général, leur a dit une fois de doucereuses paroles, ou bien parce que comme à l'Editeur du Canadien, la paix quelque honteuse qu'elle soit leur permettra de toucher trois ans d'arrérages à deux cens louis par année, &c. &c. &c. " *Ainsi-soît-il* . . . dira tout bas Mr. l'Editeur du Canadien, *l'ordre et la paix avant tont*, " je veux les manger " aussi tranquillement que je les ai *tranquillement gag-* " *nés ;*" et le dit Editeur ne dit rien de plus ; que la Patrie lui soit en aide.

TRIBUT PATRIOTIQUE. TRIBUT PAPINEAU.

Nous nous trouvions bien dans un fauteuil près d'un petit brasier, la main sur les *Placita Coronum* de Hawkins, méditant leur procès au criminel contre un de ces fonctionnaires publics, lorsqu'un de nos braves compatriotes nous mit entre nos mains la communication suivante, y inclus les 9s. 10d.1-2, en espèces qui y sont mentionnés.

Monsieur,

Je vous transmets ci-inclue la petite somme de 9s. 10d 1-2 courant ; J'avais promis cette légère somme pour le premier besoin de l'honrable L. J. Papineau, pour soutenir la cause très-juste et raisonnable de la Réforme dans le Gourvenement, dont moi-même je me flatte d'être participant ; une personne qui m'est bien proche avait en 1835, donnée dans une certaine quête qui se faisait pour l'Eglise de ma Paroisse, 4s. 10d 1-2, et en 1836 elle donna 5s. Moi je dis dans le moment que je ne pouvais rien donner pour l'Eglise, mais que je réservais cela pour le premier besoin de Monsier Papineau, voyant et croyant que Dieu, (car c'est en vû de Dieu que je le fis alors) trouverait mon offrande plus agréable : car il me semble que cette somme quoique bien légère en apparence, ferait beaucoup dans la manière que je le fais, et je désire que tous les bons patriotes en feraient autant. Cette année je n'ai pas pu faire la même chose, (quoique j'aurais voulu le faire) mais ce que j'avais à donner a été pour les pauvres de ma paroisse.

Ainsi, Monsieur, je vous prie respectueusement de faire part de ceci à Mr. PAPINEAU, afin qu'il en dispose à sa volonté. Je ne puis faire autrement que de m'acquiter de ma promesse.

En restant toujours et pour la vie,

RADICALE.

Le porteur de la lettre nous informe qu'elle sortait de la main d'une Dame qui réside dans une des Paroisses de ce disirict, dont il lui était défendu de révéler le nom. Nous fûmes frappés par les circonstances intéressantes sous lesquelles cette généreuse offrande se présentait à nous, nous pûmes qu'y voir une grande noblesse d'âme, une leçon de sagesse, de prévoyance politique qui, nous osons l'espérer, ne sera pas perdue sur la masse de nos compatriotes. En effet les nerfs de la Politique comme de la guerre, sont l'argent ; la meilleure des causes pourrait péricliter sans secours pécuniaires, et nous rendons honneur à celle qu'un recouvrement spontané de patriotisme a proposé en avant pour donner au peuple Canadien uu exemple digne d'imitation, et dont les suites devront sans doute affermir et promouvoir la cause des Réformes Législatives et des droits et libertés du Pays. La population Canadienne et Irlandaise Réformiste est peut-être 500,000, et si chaqne personne donnait annuellement douze sols, il se formerait une somme de plus de £16,000, dont la possession nous fournirait les moyens de réprimer les attaques dont sont menacées les libéraux et d'accélérer l'accomplissement des vœux que nous avons formés pour la régénération politique des CANADAS.

A notre correspondante " *Radicale*" nous n'avons maintenant qu'à dire, que nous saisirons la gremière occasion favorable pour faire parvenir son offrande honorable à l'homme dont les grands talents, les lumières étendues et la constance inébranlable ont tant illustré notre Pays.

La Liberté dans le moment actuel, doit être le cri universel. Gémissant sous le poids de l'oppression, est-ce que nous avons pas le droit de faire entendre le cri de la nature ? Toutes nos institutions menacées d'être englouties et violées, tous nos sentimens qu'on veut étouffer, doivent nous faire connaitre que c'est en vain qu'on se plaindra. Le jour de la liberté doit être arrivée, et la destruction totale de cet abominable systême que l'on met ici en pratique depuis si longtems, savoir que la majorité soit gouvernée par la minorité, aura lieu, que lorsque le peuple de ce pays proclamera lui-même qu'il veut et entend avoir un gouvernement juste et équitable, sinon il se gouvernera lui-même. Il serait inutile de détailler de nouveau les maux que nous souffrons avec tant de patience, et qui nous ont été infligés avec tant de cruauté ; y penser seulement, devrait nous donner le courage d'agir. Quand la mesure des abus politiques, est plus que remplie, quand il n'y a pas une seule lueur de liberté qui brille sur le peuple, et que la représentation est menacée d'être anéantie, et que la corruption s'introduit dans le sanctuaire de la justice, devons nous craindre et balancer ? L'oppression et l'exaction se donnent la main pour commettre tous les excès ; le poison de la corruption qui circule dans les veines du chef perfide qui nous régit et nous tyranise, s'accroitra de jour en jour, pensons y donc. Il faut que la conduite du peuple soit hardie et décidée. Les lumières du peuple Canadien doivent lui faire connaître tous les maux qu'il a soufferts, ce n'est qu'en persevèrant, qu'il obtiendra du succès, et que les préjugés qu'on a toujours entretenus contre lui se dissiperont ; ce sera un acte glorieux pour les Canadiens qui marchent sous la bannière de Papineau, lorsqu'ils pourront dire qu'ils ont détruit le despostime.

L'indépendance est un événement dans l'état actuel des affaires, désirable et qui doit être chérie par tous ceux qui sont doués de sentimens l'béraux. Nos hommes d'état, s'ils souhaitent le bonheur de leurs concitoyens, et personne de nous en doute, doivent nous préparerles voies pour y parvenir, si l'on s'obstine et si l'on persite à nous maltraiter. Ils seront soutenus par la nation, s'ils savent conduire cette glorieuse entreprise, et il ne courent aucun risque quand la masse du peuple les seconde. Nos ennemis sont les enfans légitimes de la tyrannie, et semblables à des monstres, ils se tourneraient contre nous, s'ils en avaient la force, et nous dévoreroient jusqu'aux entrailles. Il faut toujours se rappeller la soif, l'avidité et le plaisir avec lequel ils ont versé le sang Canadien ; mais que y a-t-il de surprenant, ils sont accoutumés à commettre toutes les cruautés, et s'ils nous voyaient gouverner avec plus de férocité, ce serait pour eux un nouvel agrément. Ils ont perdu tous les sentimens honnêtes que tout homme apporte en naissant, et n'ont aucune sensibilité, comme des bêtes féroces et farouches, sortant de leurs repaires, ils veulent que notre avilissement et se rassasier de sang. Faisons leur donc connaitre par notre conduite, par nos actes, que nous sommes les descendans d'hommes libres et que nous attachons de l'importance à ce titre. Le peuple, doit enfin montrer à tout l'univers entier qu'il peut établir et se choisir tels systèmes de gouvernement qu'il lui plaira, et que l'esclavage n'est pas fait pour lui, mais que les chaines préparées pour nous lier sont brisées pour toujours.—*Communiqué.*

On nous apprend que Mr. Huot s'est transporté dans le comté de Portneuf pour y donner un diner à ses constituans. Il parait que les diners jouent un grand rôle dans la politique du jour. Les diners de Lord Gosford lui ont attaché Mr. Huot, Parent et cie., et Mr. Huot, convaincu plus que tout autre de la puissante influence des bons diners, prétend à son tour influencer la politique de ses commettans, par le même moyen. Nous sommes heureux d'apprendre néanmoins, que le diner préparé pour toute la paroisse, n'a attiré que le bedeau, et deux autres de sa trempe, grands partisans de la gastronomie politique.

(*Du Canadien.*)

Il y a longtemps qu'on disait que le département des terres devait être confié à une commission; cet arrangement vient d'être complété par la nomination de JOHN DAVIDSON, de Québec, et de TANCRED BOUTHILLIER, de Montréal, écuyers, et le *Mercury* annonce que l'établissement, doit entrer en opération sur son nouveau pied le 1er octobre prochain.

M. DAVIDSON, comme on sait, était Assistant dans le bureau du Secrétaire Civil, et faisait les fonctions de commissaire des terres depuis la destitution de M. FELTON. M. BOUTHILLIER était Inspecteur de Potasse à Montréal.

Nous apprenons que M. MONTIZEMBERT, qui était écrivain dans le bureau du Seerétaire Civil succéde à M. DAVIDSON comme Assistant dans ce bureau.

Il y a longtems qu'on se plaint et avec justice qu'il n'y a pas dans le bureau du Sécretaire Civil un Assistant capable d,entretenir la correspondance francaise, ou plutôt la correspondance qui devrait se tenir en français, et on espérait que l'Exécutif profiterait de la première occasion qui se présenterait pour remédier à cette anomalie . Il ne se passe guére de jour où il ne soit expédié du bureau du Secrétaire Civil des lettres adressées à des personnes de la campagne qui n'entendent pas parfaitement l'Anglais, et qni sont obligés de courir d'un bout à l'autre de leur paroisse pour se faire traduire ces lettres.

Ce sont des inconvénients auxquels l'Exécutif obvierait en employant un officier dont l'éducation aurait été française. * Quancd il n'y aurait que la raison de la convenance, ou de la déférence pour la langue de la majorité de la population, la correspondance du bureau du Secrétaire Civil avec la campagne devrait se tenir en français.

En somme, les nominations récentes ne sont pas de nature à acroître la popularité de l,administration actuelle.

---

* Supposons Mr. Huot.—*Ed.*

Lord Powerscourt qui a été élu à Bath, en Angleterre, à la place de Mr. Roebuck est dit-on dangéreusement malade de la petite vérole.

Le yacht de la trinité est monté lundi avec les ouvriers employés à la réparation des phares dans le fleuve et le golfe. Il repartira dimanche prochain avec M. Hall et des approvisionnements pour les différentes stations.

Quelques difficultés s'étant élevées au sujet de l'adjudication des prix pour les courses de chaloupes de vendredi dernier, il a été décidé que les courses auraient lieu de nouveau samedi prochain.

Des résolutions adoptées à une assemblée de Francs-Tenanciers du Comté de l'Acadie tenue au village de Napierville le 10 courant, et publiées dans la Minerve.

" Sur motion de M. Dominique Thibodeau, secondé par l'enseigne Alexis Durocher.

" Résolu, 3.—Que nous approuvons hautement la condnite du major J. B. Lukin, de M. Hotchkiss et de C. H. O. Côte, Ecuyers, que leurs réponses aux lettres du secrétaire civil méritent notre admiration. Que nous nous faisons aussi un devoir de remercier J. B. Dozois, Joseph Hébert, Jcseph A. Hébert, Jacques D. Hébert, et Antoine Mérizzi, écuyer, pour la manière noble avec laquelle ils ont résigné leurs commissions tant dans la magistrature que dans la milice et que cette conduite de leurs part fait honneur dans l'esprit de leurs concitoyens.

" Sur motion de Mr. Pierre Bissonette secondé par Mr. Louis Guérin.

" Résolu, 4.—Que nous verrons *avec indignation* aucun habitant de ce comté accepter aucune place soit dans la milice soit dans la magistrature au lieu de ceux qui ont été destitués par le lord Gosford ou ceux qui ont cru de leur honneur de résigner leurs commissions sous une administration aussi vile que celle qui règit aujourd'hui cette province et que *ceux qui accepteront de telles commissions seront déclarés indignes de vivres parmi nous et que nous romperons tout commerce avec eux.*

Le temps continue favorable à l'engrangement des grains. Nous avons eu cependant d'assez fortes gelées ces jours derniers, et on dit que les grains tardifs ont beaucoup sonffert dans le bas du district; heureusement qu'une grande partie des blés était hors de danger de ce côté. Nous apprenons que les vers ont fait des ravages assez considérables dans le blé dans la partie supérieure du district. Les patates se vendent maintenant sur nos marchés de 1s. à 1s. 3d.—*Canadien.*

On remarquera que le grand Jury a rapporté bill contre le Collecteur des Douanes, à ce port, après avoir entendu un des commis de la Douane malgré l'opposition de l'avocat de la partie civile, M. Reiffenstein, qui prétendait que cela était illégal. On verra aussi que cet officier a réussi à faire remettre la cause au prochain terme. Il eût été à souhaiter qu'un fonctionnaire public environné d'une aussi grande responsabilité, n'eût pas demandé une pareille remise, mais qu'au contraire il eût fait tout en lui pour avoir au plutôt le jugement du pays sur sur une affaire qui peut faire planer le soupçon sur sa tête.—*Ib.*

COUR CRIMINELLE.

Québec, 25 Septembre 1837.

La cour entend aujourd'hui M. Stuart et Black sur une motion pour un nouveau procès dans la cause du Roi vs. Wm. Philipps, écuyer, trouvé coupable au dernier terme de nuisance publique pour avoir érigé un quai à l'embarcation de la Pointe-Lèvy. Entre autres arguments, M. S. et B. alléguent que la nuisance ayant été commise au-dessous de la haute marée, les lois applicables à ce cas-là étaient moins rigides que celles applicables aux chemins et autres places publiques, à cause de la faveur du commerce et de la navigation. Ils objectaient aussi que l'indictement, les témoignages les plans et le verdict désignaient différemment le lieu de la nuisance. M. Vanfelson occupait pour la partie privée. La question est en délibéré.

W. J. Kelly, accusé de s'être emparé le 11 août dernier d'effets que lui avaient confiés des hommes de cage, et alléguant qu'il l'avait fait par plaisanterie, fut acquitté.

Le Grand-Jury fait rapport d'un *vrai bill* contre Roger Bouchard pour subornation de parjure, et le procès est remis au prochain terme. M. Aylwin occupe comme conseil pour Bouchard, et M. Vanfelson pour Messire Decoigne, la partie privée. C'est le second indictement de la sorte contre Bouchard, le premier en août ayant été renvoyé à la forme.

John Roberston et Henry Cullins, accusés d'avoir volé en Août dernier 6 livres de chandelle de cire dans les magasins de MM.Pemberton,et de les avoir vendus chez M. George Ferry, qui les arrêta sous soupçon, sont trouvés coupables de larçin.

Elisha Welch et Rose Gallower sont accusées d'avoir volé une paire de souliers dans la boutique de M. Th. Crown, cordonnier. Elles entrèrent pour marchander des chaussures, et sortirent, emportant la paire de souliers en question. Mr. Cowan s'en apperçut, les poursuivit, et trouva les souliers en la possession d'Elisha Welch. Cette dernière est seule trouvée coupable.

J. Levallée et J. B. Jobin, accusés d'avoir volé cinq moutons le six décembre dernier chez M. Pierre Villeneuve à Charlesbourg, sont acquittés. La preuve consistait en ce que Levallée et Jobin avaient vendu des peaux de moutons, parmi lesquelles Villeneuve croit reconnaitre un de ses moutons: encore n'est-il pas certain.

John McCornick est accusé d'avoir volé le 15 juin dernier dix dix piastres et six cinq piastres de la banque de Montréal, appartenant à Mr. James Watt, gardien des télégraphes sur le Cap. M. Watt était seul dans ses appartements, quand McCornick entra pour apporter un rapport dn télégraphe. Sur sa table était un grand verre dans lequel était le rouleau de papier en question. Il y avait sur la table quatre autres rouleaux de billets de la banque de Québec. Watt reçut le rapport, donna à McCornick une piastre qu'il lui devait lui fit prendre un verre d'esprit et lui ordonna de se rendre à un télégraphe: tout cela se passa en moins de trois minutes, Watt ne tourna le dos qu'une fois à son argent, et à peine McCornick était-il sorti qu'il s'apperçut que ses billets de la banque de Montréal étaient disparus. Il courut avec deux autres à McCornick, qui nia avoir pris l'argent. On le fouilla, il n'avait rien. Il dit à Mr. Watt de compter ses billets de la banque de Québec, ce que celui-ci refusa de faire. En sortant de chez Watt, il avait d'abord pris une autre direction que celle du télégraphe. La famille de Mr. Watt se compose de quatre personnes; d'autres personnes restent sous la même toit. Dans le moment que l'argent disparut un poèle tomba dans une autre parti du bâtiment, et causa quelque désordre. Il n'entra personne chez Mr. Watt dans ce moment, à sa connaissance. Un jeune enfant du nom de Squire croit avoir vu deux dix piastres ce jour-là entre les mains du prisonnier à la ginguette. Il est prouvé que le prisonnier avait de l'argent quelques jours auparavant, et que ce jour il paya Mr. Beaulieu une somme de £4 en cinq piastres et une piastre: il ne montra point d'autre argent. Il y eût quelque temps après le vol rumeur que l'argent avait été trouvé: Mr. Watt dit ne l'avoir jamais revu. Deux témoins donnent d'excellents caractères au prisonnier. MM. Ahern et Panet le défendent. Il est trouvé non-coupable.

26 Septembre 1837.

Tandis que le Grand Jury s'occupe de l'indictement contre Henry Jesupp, écuyer, collecteur des douanes, pour extortion, Mr. James Stuart, conseil des MM. Reffestein, partie privée dans la poursuite, se plaint devant la cour que le Grand-Jury, se dispose à entendre d'autres témoius que mentionnés sur le dos de l'indictement. On fait venir le Grand Jury, et le président dit à la cour, qu'une partie des jurés n'en pouvait venir à aucune détermination sans entendre M. Bruce, commis de la douane, en explication sur certains points obscurs. M. Stuart dit que ce serait permettre en quelque sorte la défense, et attaqua avec quelque aigreur le président du jury. La cour décida que si le Grand-Jury n'en pouvait venir à aucune détermination il pouvait se faire autoriser par la cour à entendre d'autres témoins. En conséquence MM. Bruce et H. Cowan furent entendus. Le Grand Jury rapporta un vrai bill contre Mr. Jesupp, et reclama en même temps contre la sortie de Monsieur Stuart.

Jacques Beaudouin trouvé en possession d'effets appartenant à Antoine Allain, perdus dans un feu le 31 mai dernier, n'indiquant point d'où il les a eus, et ayant même nié les avoir, est trouvé conpable, malgré le témoignage de la sœur du prisonnier qui jure les avoir vendus. Elles les avait achetés de Pierre Jobin, dit-elle.

Mary McMahon, accusée d'avoir volé la montre d'un nommé Wm. Wilkinson le 20 juillet dernier sur les plaines, est trouvée coupable.

William Scolfield, soldat, est tronvé coupable de petit larcin.

James Mahony, soldat du 15e. est accusé d'avoir volé le 18 du courant le portefeuille d'un matelot, contenant 37 piastres. Le matelot Barrow rencontra quatra soltats, et leur paya un écho à la ginguette. Comme ils allaient sortir, Mahoney passa sa main autour du cou de Barrow et lui prit son portefeuille. Ed. Robinson, autre soldat le vit faire, et en avertit Barrow, qui était ivre, et son compagnon Thompson: Mahoney était disparu. Il fut arrêté le lendemain. Mr. McCord, qui défendait le prisonnier, argua que les billets étaient simplement désignés comme billets de banque, sans spécifier de quelle banque, et encore que les billets n'étaient d'aucune valeur, les banques ne les rachetant pas en espèces. La cour décida que que la désignation était suffisante, et que les billets de banque valaient au moins comme billet promissoires, ceux qui les ont signés étant au moins tenus comme endosseurs: d'ailleurs il n'est point vrai de dire que les billets ne sont d'aucune valeur. Verdict coupable pour la valeurs d'un *schelling sterling*.

Elizabeth Peeble est accusée d'avoir volé dans le mois de septembre dernier une quantité de billets de banque, de pièces d'or et d'argent, montant à la somme de £120—appartenant à Mr. Sinclair, épicier. Depuis trois jours, E. Peeble avait laissée le service de Mr. Sinclair, quand le vol fut commis, M. Sinclai l'a soupçonna, il se rendit chez Failly où elle restait, investit la maison, et trouva la prisonnière dans la cave qui lui remit l'argent et avoua le vol.—Verdict: coupable de félonie.

NAISSANCE.

La dame de Mr. E. Trudeau, a mis au monde un fils.

MARIE'.

Mardi matin, à la chapelle St.-Louis, par messire Baillargeon, curé de Québec, F.-J. Desbarats, écuyer, à demoiselle Louise-Zoé Delorme, tous deux de cette ville.

Mardi le 26 du courant, par le révérend missire Baillargeon, curé de cette ville, sieur Joseph Savard, imprimeur, à demoiselle Cécile Brousseau dit Petitclaire, tous deux de cette vlle.

DE'CE'DE'.

Hier matin. M. Ronald McLellan, marchand de cette ville.

AVIS.

Il y aura une assemblée du Comité Général de l'Etablissement du Libéral, Dimanche prochain à 4 heures de l'après midi, à laquelle Messieur les actionnaires sont instamment priés d'assister.

VENTE PAR ENCAN.

SERA Vendu MERCREDI le 11 Octobre prochain à DEUX heures aprés-midi, à l'Hôpital de Marine, foubourg St Roch de cette ville, par ordre des Syndies, un BAIL pour 9 ans, ou 15 ans, aux choix et option des amatenrs de cette portie du terrain en dépendant, ci-aprés décrite et designée, savoir, toute la Gréve depeuis la basse marée jusq'a la haute se trouveut sur la rive Nord de la Riviére Saint Charles, a prendre de la rue Panet, en allant en montant jusqu'au terrain dépendant du vieux Pont Dorchester; ensemble avec un terrain se trouvent à peu-prés dans le centre des deux extrémités du lot de gréve susdit lequel terrain contient 21,195 pieds en super ficie: ces lots peuvent contenir une qnantité immense de bois dé construction, en toute sureté.—Pour plus ample information l'on poura-voir et consulter le plan des lieux chez le courtier soussigné, ainsi que l'enchère et mise à prix et charges du Bail.

G. D. BAZARETTI. F. & C-

Quebec. 20 septembre 1837,

AVIS.—La Vente étendue de LIVRES ANGLAIS nouveaux annoncée pour JEUDI et VENDREDI 28 et 29 courant, est remise aux JEUDI er VENDREDI 5 et 6 octobre prochin à SIX heures précises chaque soir.

G. D. BALZARETTI.

27 Sept. 1837.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI.

VENTE ETENDUE DE

LIVRES ANGLAIS NOUVEAUX.

ENCAN DU SOIR.

JEUDI et VENDREDI le 5 et 6 octcbre prochain.

SEPT heures précises' chaque soir. à ses chambres d'ancan. sans réserve:—

MILLE CINQ CENTS volumes de livres précieux parmi lesquels se trouvent une grande variété de livres de priéres et bibles de tout format, de la presse d'Oxford, sélégamment reliés, propres pour étrennes; Boydell's inplendid Shakspeare Galléry, 2 vols. 73 planches; Satan Council, and the Pandemonium, Douburg's Views in Rome. Miller's Gardener's Dictionary, Prigon's Paris, Oxford Drawing Book, R. Baxter's Works, 23 vols., Jonathan Edward's Works with William's notes, complete in 2 vols Doddridge's Expositor. Nath. Lardner's Works, with the Life and Works of the Rev. Philip Henrv, complete in 2 vols., Batty's Views in Hanover and Saxony, Stuart and Revett's Antiquities of Attica, Garrick in the Green Room after Hogarth, Ladie's Albums. embossed, gilt, History of Germany, 4 vols. folio, Nicholson's Architectural Dictionarey, 2 vols, Cruden's Concordance &c. &c.

On poura voir les livres ci-dessus et en avoir des catalogues LUNDI prochin au bureau de l'encanteur.

☞ Conditions de la vente.-COMPTANT.

23 septembre 1837.

A VENDRE.

UNE maison à deux étages pour quatre familles, située rue Richemond no. 14 fauxbourg St Jean.

S'adresser à ce Bureau.

AVIS.

LE DR. DROLET informe ses amis et le public, qu'il a établi sa rèsidence, comme Médecin, rue St. Paul, dans une des maisons de Frs. Buteau Ecuyer.

Québec, 19 sept. 1837.

A RAFLER.

UN bon et élegant Forte-piano en très bon ordre.

Pour les conditions Sadresser à M. Grace, à son Hotel, Rue St. Joseph, Haute Ville

Quebec. 22 Septembre. 1837.

RATIFICATIONS.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir ou qui prétendent avoir quelques priviléges ou hypothèques, en vertu d'aucun titre, ou par tout autre moyen quelconque, dans ou sur les propriétés ci-dessous désignées, sont requises de signifier par écrit leurs oppositions, et de les filer au Bureau du Protonotaire, huit jours au moins avant le jour fixé pour la demande de la ratification, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcloses du droit de le faire.

No. 563, Vente par *Marie Boilard*, veuve *Jacques Miot Girard*, à *Victor Pelletier*. 1o. D'une terre à Beamont, 1er rang, de 2 arpents sur 35, entre Thomas Fraser et autres et Jacques Richard, avec la grève. 2o. D'un circuit de terre de contenance irrégulière, joignant le lot ci-dessus au nord. Le 2 octobre.

No. 622. Vente par *Robert Shaw et son épouse* à *Amelia Torrance*. D'un emplacement bâti en la Haute-Ville de Québec; rue St. Louis, entre les sieurs Scott et Panet et les représentants Taylor. Le 2 octobre.

No. 606. Vente par *Rosalie Roy*, veuve *Labbée* à *James Hunt*. D'un emplacement bâtie, en la Basse-Ville de Québec, rue Notre-Dame, entre James Hunt et la rue Sous-le-Fort. Le 2 octobre.

No. 812. Vente par *Noah Freer* à *John Phillips*. D'un emplacement bâti, rue d'Auteuil, Haute-Ville, entre les représentants Bedouin et Jean Lépine. Le 17 octobre.

No. 1277. Vente par *Matthew Bell* à *Laughlan Thomas McPherson*. Un lot de terre, en la Basse-Ville, rue Ste. Pierre, entre la rue Arthur, et Hammond Gowen et François Buteau. Le 1er février.

VENTES PAR LE SHERIF.

C'EST-A SAVOIR. } AVIS est par le présent donné, que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux tems et lieux respectifs tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, dans lequel cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du shérif avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre (Writ.)

DISTRICT DE QUEBEC.

No. 206. *Thomas C. Lee*, vs. *Robert Dalkin*, fils. 1o. Un emplacement bâti, en la Basse-Ville de Québec, rue du Cul-de-Sac, entre la veuve Gaulin et les héritiers Lefrançois. 2o. Un emplacement bâti au même lieu, entre la veuve Gaulin et F. Fortier ou ses représentants. Le 9 octobre.

No. 1716. *Frauçois Audet dit* alias *Lapointe* vs. *Pierre Lebrun* alias *Carrier*. 1o. Une terre bâti de 2 arpents sur 40, à St. Charles, entre Frs. Mercier et Joseph Mercier. 2o. Un arpent de terre sur 36 même paroisse, entre Germain Lacroix et François Mercier. 3o. Un arpent de terre sur 40, même paroisse, entre Jean Gautron et Eli Gauthier. 4o. Deux 1-2 arpents de terre sur 40, même paroisse, entre Joseph Pouliot et Nicolas Pouliot. Le 10 octobre.

No. 1154 *Ira Craing Hart* vs *Jonathan Reinhart*. 1o. Une terre bâtie de figure irréguliére, au village de Terrebonne paroisse du Cap santé, entre Joseph Pichet et Joseph Laroche. 2o. Un lopin de terre au même lieu, entre la terre ci-dessus et Edouerd et John Burns. 3o. Trois arpents de terre sur 30, même pasoisse, entre le lot ci-dessus et les sieurs Burns. 4o. Un emplscement réservé sur le terrain des sieurs Burns. Le 9 octobre.

No. 28 *Pierre Miville* vs *Barthélemi Charest*. 1o. Un lopin de terre bâti, à Kakouna, de 40 pieds carrés, entre un nommé Marquis et le dit Charest. 2o. Un arpent 2 perches de terre sur 40 arpents, entre Moise Beaulieu et Marcel Carrest. Le 9 octobre.

No. 294, *Adèlaide Gauvreau* vs *Renè Gabriel Belleau*, Curateur à la succession de feu *Claude Dénéchaud*. 1o. Une terre bâti, à Berthier, de 2 arpents, 5 perches sur 37 arpents, entre Jean Baptiste Blais et Antoine Blais. 2o. Un lot de grève au même lieu le sieur Blais des deux côtés. 3o. Un circuit de terre, au même lieu, dans la paroisse de St. François, sous l'antorité de la 28 Geo. III ch. 19. Les trois premiers lots le 9 octobre, et le quatrième le 10.

LES Propriétaires du BATEAU A VAPEUR le CHAR LEVOIX ont le Plaisir d'informer le public et leurs amis que leur VAISSEAU sera prêt à faire un VOYAGE DE PLAISIR GRATIS Samedi prochain. Le Bateau partira de Montréal vers deux heures et descendra jusqu'à Varennes pour de là revenir à la cité.

Les Propriétaires, à la demande du public et de leurs amis feront courir leur Bateau à Vapeur entre Montréal et Québec. Ils n'ont rien négligé pour mériter l'encouragement du public. La vitesse du Bateau sera égale à celle de ceux qui courent sur le fleuve. Il y a des accomodations pour cinquante PASSAGERS DE CHAMBRE. Comptant particulièrement sur le patronage de ces derniers, ils n'ont rien épergné pour rendre ce Bateau confortable sous tous les rapoats.

Le Bateau sera commandé par le CAPITAINE CHENIER, qui s'efforcera de conserver la bienveillance dont le public voulut bien l'honorer quand il était capitaine de l'Union Canadienne.—

Le Bateau fera son PREMIER VOYAGE le 19 prochain Il partira de Montréal à 8 HEURES du matin; c'est l'intentiou des Propriétaires de faire voyager leur bateau de jour. Le prix du voyage sera de QUATRE Piastres pour les PASSAGERS de CHAMBRE. (les repas à part.) —Les prix du fret seront ceux qu'ils exigeaient à bord de "l'Union Cauadienne"

Pour les Propriétaires,
V. CHENIER, *Capitaine*.

11 septemb.e 1837.

AVIS.

LE Sousigné, avertit ceux qui ont acheté de lui, il y a près de quinze mois, des os, qui sont actuellement déposés dans la cour de feu Noël Belleau, qu'ils aient à les envoyer chercher immédiatement; sans quoi il se trouve obligé de les oter de ces ieux aux dèpens des acheteurs.

JACQUES GENDRON,
Québec, 19 sept. 1837. *Tanneur*.

LES DIRECTEUS DU LIBERAL, donnent avis que M. J. Jos. Dumontier, rue St. George, n°. 36, Faubourg St. Jean, est autorisé par eux à collecter les argens des souscriptions, en remplacement de M. Jos. Laurin, qui n'est plus attaché à l'établissement.

Québec, 19 sept. 1837.

AVIS.

LES Actionnaires et Souscripteurs du LIBERAL, et le public en général sont prévenus que les personnes suivantes, savoir: BERTHELEMY LACHANCE, MICHAEL QUEGLEY, EUGENE TRUDEAU, PIERRE CHASSEUR, et JOSEPH LEGARE', fils, ont été nommés DIRECTEURS de L'établissement du Libéral, le 5 Sept. dernier par le Comité Général.

LES Actionnaires et Souscripteurs du Libéral et le public en Général sont prévenus de ne payer aucun argent à qui que ce soit, pour le compte de l'établissement, excepté sur le reçu de trois des Directeurs nommés le 5 Septembre, par le Comité Général.

Québec, 9 Sept. 1837.

LES personnes qui ont accepté l'agence du Libérai dans les trois Districts, sont priées d'en donner avis, sans retard, aux Directeurs de L'établissement, au Bureau du Libéral, rue St. Paul, N°. 32, et d'envoyer une liste et retour des personnes qui sont devenues Souscripteurs de ce journal, dans leurs arrondissemens respectifs.

J. B. CORRIVEAU, MANUFACTURE DE CHAPAUX, N°. 16 Rue Fabrique, Haute-Ville, porte voisine de Messrs, Massue et Boisseau.

A VENDRE,

à des conditions avantageuses.

LA MAISON, toute Neuve, rue faisant feu à L'ESPLANADE, Haute-Ville, avoisinant J. S. Tanswell. —Une partie du prix de vente restera entre les mains de l'acquéreur. Il sera donné un titre valide et incontestable.

S'adresser à Jos. Hamel. Ecr. Arpenteur, rue et Faubourg St. Jean, ou au Notaire Soussigné.

Québec, 31 Août, 1837.

R. G. BELLEAU.

HUILE DE LOUP-MARIN.

A VENDRE par le soussigné, rue St. Pierre près de la banque de Québec.—

2000 gallons d'huile de loup.marin bouillie,
1000 do do blanche.

En débarquem nt de la Flora, capt. Talbot, des côtes de Labrador.

V. HAMEL.

Quêbec, 18 aout, 1837.

AVIS.

LE CYGNE, Captaine Joseph Narcisse PACAUD. Le tarif de ce bâteau à vapeur sera dorénavant comme suit:—

Pour chaque passager de l'avant soit en montant ou en descendant CINQ CHELINS.

Pour chaque passager de la chambre, TROIS PIASTRES en descendant et QUATRE Piastres en montant.

Pour le fret, 25 par cent à meilleur marché que le charge actuellement la compagnie du St. Laurent et la ligne des bateaux à vapeur à remorque. On apportera toute l'attention possible à bien servir le public pour mériter son encouragement. Le CYGNE fera régulièrement deux voyages par semaine entre Québec et Montréal.

Trois Rivières, le 25 juillet, 1837.

AVIS.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public de Québec et de Montréal, qu'il a fait sortir des bons ou billets de douze sols, quinze sols, un chelin, trente sols et d'un écu, pour faciliter le change dans sa branche qu'il payera a demande ces bons ou billets a bord de la Barque à Vapeur le "CYGNE" à Québec et à Montéal, le public ne pourra que trouver une facilité en cela vu qu'il sera deux fois par semaine à Québec et Montréal.

JOS. N. PACAUD,
Capitaine et Propriétaire de la Barque à Vapeur le "*Cygne*"

Le Vindicator, le Morning Courrier, sont priés d'insérer l'avis ci-haut, deux semaines

---

EFFETS NON RECLAMES.

DEUX barrils de Fleur ont été mis à bord du Bâteau à Vapeur le *Toronto*, à Montréal l'automne dernier, et ont été laissé aux Trois-Rivières.

Le propriétaire pourra les recouvrer, en payant les frais de cet avertissement.

S'adresser à A. T. HART,
Propriétaire du TORONTO.

AVIS.

LES SOUSSIGNE'S viennent de recevoir par le *Général Gascogne*, Capt. Rendall, 68 paniers fayence bien assortis pour l'usage des familles, et en outre 100 paniers bien assortis pour les Marchands de la Campagne.

B. LACHANCE, & FILS.

Quèbec, 12 juillet 1837.

CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, AFFICHES PAMPHLETS etc, seront exécutés promptement et à bas prix à cette imprimerie.

AUX PILOTFS, APPRENTIFS PILOTES, &c.

MR. HAMEL, Arpenteur, se propose d'enseigner durant l'hiver prochain, la Navigation hauturière, s'il peut réunir un nombre d'élèves suffisant.

Il sera nécessaire que l'élève sache au moins lire, écrire et les premières règles de l'arithmétique, pour être admis à l'étude de la navigation, laquelle doit nécessairement commencer par la géométrie.

Il enseignera la géometrie, la trigonométrie, la sphère, l'usage des globes, du quadran et du sextan, la manière de déterminer la latitude sur mer et sur terre, (tout d'après les principes anglais,) avec la connaissance des principales étoiles fixes, &c. Le cours durera cinq mois; il commencera le 15 novembre prochain et finira le 15 avril suivant, les heures d'étude seront de 9 à 3 tous les LUNDIS MERCREDIS et VENDREDIS, et le prix sera de 25 PIASTRES POUR LA SAISON, payable d'avance en argent ou par billet endossé.

Quiconque désirerait travailler avec plus l'assiduité pourra recevoir des leçons à part, aux fours intermédiaires.

Québec, 17 aout 1837.

CHIRURGIE VETERINAIRE.

No. 55 RUE ST. PAUL—MARCHE' ST. PAUL,
CHEZ M. FELIX BEDIGARÉ.

MR. LOUIS D'ORLEANS, Maréchal expert autrement, *Vétérinaire*, a l'honneur de prévenir le public, et particulièrement ces Messieurs qui jusqu'à present lui ont fait l'honneur de lui témoigner leur confiance qu'il se retire maintenant à la susdite addresse, où il le trouvera tous les jours (le Dimanche excepté) depuis 5 heures jusqu'à 8 heures du matin, depuis 6 heures jusqu'à 8 heures du soir pour s'appliquer au traitement et pansement des chevaux et autre bétail. Mr. D'Orléans se flatte que ses connoissances et son expérience dans l'art qu'il pratique continueront à lui garantir de l'encouragement.

Au même endroit se trouvent la boutique de Messieurs LEMOINE & CAUCHON *Maréchaux* et *Taillandiers*l qui offrent respectueusement au public leurs services dans eur département particuier.

Québec, 1837.

CONDITIONS DU LIBERAL.

Ce journal se publie quatre fois la semaine: les MARDI et VENDREDI, en français, MERCREDI et SAMEDI en anglais.

Le prix de l'abonnement est de DIX CHELINS pour une langue seulement et DIX-SEPT CHELINS et SIX DENIERS pour les deux langues, par année, payables par semestre; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1er. insertion, . . .	2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, ...	7-2
Dix lignes et au-dessous, 1er. insertion, . .	3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, ...	10d.
Au-dessus de dix lignes; 1er. insertion par ligne,	4d.
Chaque insertion subséquente, par ligne, . .	1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, ou que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

LISTE DES AGENTS.

E. R. FABRE, Ecr. - - -	*Montréal.*
A. M. HART, Ecr. Avocat, -	*Trois-Rivières.*
D. M. ARMSTRONG, Ecr. - -	*Berthier.*
CHS. MONJON, Ecr. - - -	*St. Athanase.*
M. C. GOUIN, - - - - -	*Sorel.*
T. FRANCHERE, Ecr. - - -	*St. Mathias.*
Dr. DAVIGNON, Ecr. - - -	*Ste. Marie Monnoir.*
Chs. DROLET, Ecr. - - -	*St. Pie.*
T. DROLET, Ecr. M. P. P. -	*St. Marc.*
P. A. DORION, Ecr. M. P. P.	*Ste. Anne de la Pérade.*
Dr BOUCHER, Ecr. - - -	*Maskinongé.*
FRS. ROUSSEAU, Ecr. - - -	*Nicolet.*
L. C. DUVERT, Ecr. M. P. -	*St. Charles.*
J. N. MIGNAULT, Ecr. M. P. -	*St. Dénis.*
A. P. C. CONSIGNY, Ecr. - -	*St. Damase.*
C. E. O. CÔTE, Ecr. M. P. P.	*Napierville.*
HOTCHKISS, Ecr. M. P. P. - -	*Lacole.*
M. E. CARTIER, - - - -	*St. Hyacinthe.*
Jos. TURCOT, Ecr. - - -	*Gentilly.*
T. MARCOTTE, Ecr. M. P. -	*Deschambault.*
Jos. BERNARD, Ecr. - - -	*Cap-Santé.*
Jos. FILTEAU, Ecr. N. P. -	*Lotbinière.*
Jos. ARCAND, Ecr. N. P. - -	*St. Joseph, Beauce.*
Dr. O. C. FORTIER, - - -	*Ste. Marie, Beauce.*
Ls. RUEL, Ecr. - - - -	*St. Gervais.*
B. POULIOT, Ecr. N. P. - -	*St. Michel.*
Alex. FRASER, Ecr. - - -	*St. Vallier.*
WILLIAM RUEL, Ecr. - - -	*Berthier.*
Et. TACHE', Ecr. - - - -	*St. Thomas.*
M. Able. CHARRON, - - -	*St. Jean Port Joli.*
Et. ETCHENBACK, Ecr. - -	*St. Roch des Aulnets.*
V. DUBE', Ecr. - - -	*Ste. Anne de la Pocatière,*
M. Jos. LECLERC, - - - -	*Rivière-Ouelle.*
M. Jos. FAFARD, Marchand, -	*Islet.*
Ed. MICHAUD, Ecr. N. P. -	*St. André.*
P. DUMAIS, Ecr. N. P. - -	*Kacouna.*
Jos. GARON, Ecr. N. P. - -	*Rimousky.*

QUEBEC:—Imprimé et Publié pour les PROPRIETAIRES,